

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

DU 12 DÉCEMBRE 2023

Affaire suivie par A. BENOIT
PV 2023-12-12
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers en date du 5 décembre 2023, le Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 12 décembre 2023.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, Professeur d'université, INSPÉ site du campus de Poitiers - CNU 16
- Mme Muriel CORET, MCF, INSPÉ site du campus de Poitiers - CNU 07
- M. Daniel LARDEAU PRCE, INSPÉ site du campus de Poitiers
- Mme Sabrina GUENIN, Adjointe-technique, INSPÉ site du campus de Poitiers
- Mme Sarah RAMASSAMY, Étudiante M2 1er degré
- M. François RIBAUT, Étudiant M2 1er degré
- Mme Carla NADIN, Étudiante M2 Encadrement éducatif
- M. Guilhem RIBAUT, Étudiant PEES mi-temps 2nd degré

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Yannick BLANDIN, Assesseur à la pédagogie, UFR des sciences du sport - CNU 16
- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues - CNU 07
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR SHA - CNU 16

Personnalités extérieures :

- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie– Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR Anglais, Académie de Poitiers
- M. Michel FAYOL, Professeur émérite, membre du CSEN, Président du Conseil d'Institut - CNU 16
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA
- Mme Emmanuelle AURAS, Vice-Présidente "personnalisation des parcours de formation"
- À désigner par le Conseil d'institut
- À désigner par le Conseil d'institut

Étaient représentés :

- Mme Marie-Aude CEZAC, PRAG, INSPÉ site du Campus de Poitiers
- M. David FEVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue - DEAF
- Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. Guillaume GARNIER, PRAG, INSPÉ site du Campus de Poitiers
- M. François GEOFFRIAU, Responsable formations MEEF, INSPÉ site du Campus de La Rochelle
- M. Sébastien KERBRAT, Technicien, INSPÉ site du Campus de Poitiers
- Mme Audrey PETARD, PEMF, INSPÉ site du Campus de Poitiers
- Mme Sarah RAMASSAMY, Étudiante M2 1^{er} degré, jusqu'à son arrivée à 10 heures
- M. Guillaume TEILLET, MCF, INSPÉ site du Campus de Niort – CNU 19

B) Membres invités :

Étaient présents :

- M. Denis ALAMARGOT, Directeur INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Mme Cécile LALANNE, Directrice adjointe, assesseuse à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, Directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation
- Mme Stéphanie NETTO, Responsable de la mention PIF du master MEEF4
- Mme Frédérique VRAY, Responsable des services administratifs, INSPÉ Académie de Poitiers

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2. Accueil des nouveaux arrivants au Conseil d'institut
3. Présentation du Conseil d'institut : compétences, composition et mandat (code de l'éducation)
4. Élection de la présidence du Conseil d'institut
5. Délimitation du profil des personnalités extérieures qui seront à désigner par le Conseil d'institut, candidatures et processus de désignation
6. Points d'information par le directeur de l'INSPÉ - nouvelles formations en cours d'instruction (MEEF 4 : master IPEF : ingénierie pédagogique de l'éducation et de la formation ; DU CAPEFE), statuts de l'INSPÉ en cours d'examen par les services juridiques,
7. Rationalisation des évaluations aux UE5 et UE3 du master MEEF1 mention 1er degré
8. Implication de l'INSPÉ au sein des projets PIA4 SCICONUM et i2School
9. Représentation de l'INSPÉ au conseil documentaire de l'Université de Poitiers
10. Questions diverses

La séance est ouverte à 9 h 15, le quorum étant atteint. En effet, 15 membres sont présents et 8 procurations ont été transmises (jusqu'à 10 heures à l'arrivée d'un membre du Conseil d'Institut).

Suite aux dernières élections, le Conseil d'Institut accueille de nouveaux membres. Denis Alamargot souhaite prendre le temps de présenter les nouveaux membres ainsi que les missions du Conseil. Un appel à candidatures sera ensuite lancé pour la présidence du Conseil d'Institut. Jusqu'à l'élection qui se déroulera au cours de ce Conseil, Denis Alamargot assurera la présidence en sa qualité de directeur de l'INSPE.

Denis Alamargot annonce l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les anciens membres présents dans le nouveau conseil.

2. Accueil des nouveaux arrivants au Conseil d'Institut :

Le Conseil d'Institut est constitué de représentants élus, de membres nommés par le Rectorat, l'UP et LRU. Pour rappel, les élections ont eu lieu du 28 au 30 novembre 2023.

Selon le Code de l'Éducation, le Conseil d'Institut est composé de trente membres. Les élections ont permis d'obtenir treize membres sur quatorze. Un poste n'a pas été pourvu dans le collège A. En effet, il n'y a que deux professeurs d'université à l'INSPÉ et Olga Otero n'a pas déposé de candidature. Par conséquent, le Conseil siègera à vingt-neuf membres au lieu de trente membres, ce qui ne pose pas de difficulté réglementaire. Il restera deux personnalités extérieures à nommer.

Denis Alamargot invite les différents membres constituant le Conseil d'Institut à se présenter.

3. Présentation du Conseil d'Institut : compétences, composition et mandat (Code de l'Education) :

Le directeur de l'INSPÉ remercie les membres précédemment élus pour leur investissement. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et les remercie pour leur engagement. Il indique que la charge de travail au sein des différentes instances sera conséquente les années à venir en raison d'une nouvelle réforme annoncée et dont la mise en œuvre concerne la rentrée 2024 (concours en licence en 2025).

Denis Alamargot indique que l'équipe de direction porte une grande attention au fonctionnement des instances (COSP, Conseil d'Institut). Le COSP est sollicité pour émettre des préconisations. Le Conseil d'Institut définit la stratégie de l'INSPÉ que l'équipe de direction met en œuvre.

A titre d'information pour les nouveaux membres, l'article 6, qui définit la composition du Conseil d'Institut, est projeté et lu en séance :

L'INSPÉ est administré par un Conseil d'Institut dont l'effectif ne peut dépasser trente membres. Les membres du Conseil de l'Institut sont désignés, à parité de femmes et d'hommes, pour un mandat de cinq ans, à l'exception des représentants des usagers qui sont désignés, à parité de femmes et d'hommes, pour une durée moindre fixée par décret.

Le Conseil de l'Institut comprend des représentants des enseignants, qui sont en nombre au moins égal à celui des représentants des autres personnels et des usagers, un ou plusieurs représentants de l'établissement public mentionné au premier alinéa de l'article L. 721-1 et au moins 30 % de personnalités extérieures, dont au moins un représentant des collectivités territoriales.

Au moins la moitié des représentants des enseignants sont des représentants des enseignants-chercheurs ; l'autorité académique désigne une partie des personnalités extérieures. Le président du Conseil est élu parmi les personnalités extérieures désignées par l'autorité académique.

Denis Alamargot rappelle les compétences du Conseil d'Institut.

D'après l'article 5, le Conseil d'Institut définit la stratégie générale de l'institut dans le cadre de la politique de l'Université de Poitiers. Cette politique générale, qui s'appuie sur le projet défini par le dossier d'accréditation et la convention cadre entre partenaires de l'INSPÉ, prend en compte les préconisations du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP). En particulier, le Conseil d'Institut intervient dans les domaines suivants :

Gouvernance et fonctionnement :

- il élit son Président pour un mandat de trois ans, renouvelable parmi les 5 personnalités désignées par le Rectorat ;
- il arrête et modifie les statuts et le règlement intérieur de l'INSPÉ ;
- il établit la liste des commissions internes à l'institut et en définit la composition ;
- il propose au Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers des modifications de statuts de l'INSPÉ.

Formation et recherche :

- il propose, pour ce qui le concerne, la carte académique des formations et la soumet aux instances ;
- il vote les modalités de recrutement des étudiants ;

- il définit le programme pédagogique de l'INSPÉ dans le cadre de la réglementation nationale ou locale en vigueur (master MEEF 1, 2 et 3 ; formation PEES) et de la politique de l'Université de Poitiers (Master MEEF 4, Diplômes universitaires et certifications) ;
- il définit le programme de recherche de l'INSPÉ dans le cadre de la politique de l'Université de Poitiers, intégratrice et de La Rochelle Université, partenaire, et de la réglementation nationale en vigueur.

↳ Recrutement et gestion des personnels :

Il est consulté sur les créations d'emplois et l'utilisation des emplois vacants ou susceptibles de l'être.

↳ Budget :

Il adopte le budget de l'INSPÉ, définit les orientations et les répartitions budgétaires, le transmet pour élaboration du budget global de l'établissement et est informé de son exécution.

Le budget de projet a été consolidé avec le Rectorat, l'UP et LRU. Le coût des formations, les coûts pour chaque site, sont à présent connus. Ce travail a été effectué pour 2022-2023 et sera présenté au prochain Conseil d'Institut. Ce dernier a un regard sur le budget et sur la façon dont il est utilisé. Le budget est voté en Conseil d'institut.

Le directeur de l'INSPÉ indique que le Conseil d'Institut sera fortement mobilisé pour arbitrer les différentes propositions notamment par rapport à la réforme. L'équipe de direction souhaite travailler dans la transparence et la communication. Denis Alamargot précise qu'il arrive qu'une lecture collective de documents importants soit volontairement proposée en séance, en amont du temps d'échanges et de la délibération lors du Conseil d'Institut, pour prendre en compte au mieux toutes les propositions et leurs nuances. Des réunions ont également lieu régulièrement avec les membres élus du Conseil d'institut. Des allers-retours sont effectués pour prendre en compte les remarques de chacun et pour procéder à des ajustements. C'est un mode de fonctionnement auquel l'équipe de direction est très attachée.

Au préalable, les questions sont abordées lors des journées académiques pour recueillir les besoins et les avis du plus grand nombre. A titre d'exemple, la question des évaluations en MEEF 1 a fait l'objet de consultations durant un an et demi avant que ce dossier ne soit porté au COSP puis au CI.

Cinq journées académiques se tiennent à l'année, marquant la volonté de faire circuler les informations. Tous les formateurs sont conviés, ainsi que le personnel BIATSS, avec des séances plénières le matin et des ateliers les après-midis (exemple : travail mené pour les évaluations en MEEF 1). Les départements de formation ont, dans ce processus et à ces occasions, un rôle important. Le fruit du travail et des consultations en journées académiques est soumis le cas échéant au COSP qui formule des préconisations transmises au CI qui délibère. Un relevé de décisions, pour le COSP comme pour le Conseil d'institut, est envoyé à suivre à l'ensemble des membres avant le compte-rendu, pour informer chacun rapidement. Les relevés de décisions sont transmis aux membres des instances, ainsi qu'à l'ensemble du personnel, des formateurs et des usagers.

Concernant la réforme à venir, malgré un calendrier serré, il faudra pouvoir conserver et prioriser ce mode de circulation des informations entre les instances, pour préserver le circuit et la transparence des décisions.

Muriel Coret souhaite évoquer la composition des instances. Elle relève le fait que la composition du Conseil d'institut telle que définit par le code de l'éducation amène à ce que les élus des personnels, formateurs et usagers, représentants syndicaux possibles, sont minoritaires. La FSU est très attachée à la transparence, au travail des élus et de l'ensemble des personnels, de la mise en débat, et de l'esprit de synthèse. Le fait que la direction souligne la volonté de travailler dans la transparence est un point positif pour la FSU.

Le directeur de l'INSPÉ confirme que la direction se doit de soumettre les questions à travailler et décisions à prendre aux membres du CI. C'est ce dernier qui, au final, prend les décisions en délibérant.

Denis Alamargot explique qu'il accorde une place centrale au dialogue social au sein de l'INSPÉ ainsi qu'à un travail partenarial constant avec tous les partenaires, comme par exemple l'EAFC ou encore les DSDEN. Ce travail s'effectue dans la consultation, la conciliation et la confiance. L'objectif commun est d'améliorer les formations dans le cadre défini. A ce propos, le directeur de l'INSPÉ indique que la convention cadre est disponible sur le site internet de l'INSPÉ et invite les membres du Conseil d'Institut à la lire afin d'avoir la représentation la plus juste possible de l'INSPE dans sa dimension académique et partenariale.

4. Élection de la présidence du Conseil d'institut :

Conformément au code de l'éducation, Madame la Rectrice nomme 5 membres qui siègent au Conseil d'institut. C'est parmi ces 5 membres que la présidence se définit. Il est donc demandé à chacun de ces 5 membres s'ils souhaitent se porter candidats ou candidates. Ils pourront alors exprimer leur motivation et répondre aux questions des autres membres du Conseil d'institut. Le directeur de l'INSPÉ appelle aux candidatures en précisant qu'il s'agit d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours, avec une majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, une majorité relative au second tour.

Michel Fayol propose sa candidature. Il présidait ce conseil au cours des 2 derniers mandats (celui de Mario Cottron et le début du mandat de Denis Alamargot). À la demande de Denis Alamargot et en accord avec madame la Rectrice, Michel Fayol accepte de poursuivre mais avec un mandat réduit en durée, en raison de son âge. Il précise que le travail qui doit être mené au sein des INSPE fait partie des choses qu'il juge extrêmement importantes. La formation des enseignants fait partie de ses préoccupations depuis très longtemps.

Il présente sommairement son parcours. Il a présidé le Conseil d'IUFM d'Auvergne, le COSP de l'INSPÉ de Limoges, préside actuellement le Conseil de suivi du PIA "Ampiric" à Marseille, a présidé celui d'Amiens, et est très impliqué dans l'ensemble de ces présidences. Il essaie de contribuer le mieux possible à un fonctionnement qui mette en relation de manière efficace les données de la recherche et celles du terrain. Il a été enseignant du premier degré avant de devenir enseignant-chercheur. Il continue à mener des travaux de recherche, notamment sur la question de l'apprentissage des mathématiques chez les élèves (à l'école maternelle, sur la résolution de problèmes au cycle 3, sur les propriétés des opérations en CP/CE1/CE2). Il a également et longtemps travaillé et travaille encore sur la question de l'apprentissage de la langue écrite.

Il indique qu'il a travaillé pendant 1 an et 2 mois avec Denis Alamargot en partageant la même vision. Tout le monde a toujours pu s'exprimer dans le respect des opinions contraires et il partage l'objectif de toujours rechercher un consensus. Il propose donc sa candidature pour demi-mandat. Il ajoute qu'il aurait été probable qu'il ne poursuive pas ce travail de confiance si ce n'était pas

Denis Alamargot le directeur de l'INSPÉ. Travailler avec Denis Alamargot est quelque chose qu'il ne peut pas refuser. Avant la fin de son mandat, Michel Fayol effectuera un tuilage.

Michel Fayol se dit très attaché à la formation des maîtres élémentaires et maternels. Les résultats des évaluations nationales et internationales montrent qu'il y a probablement un travail de fond à effectuer sur la formation et sur l'accompagnement des enseignants (Formation Initiale et Formation Continue). C'est un domaine très sensible actuellement et sa conviction est que si la France ne prend pas suffisamment soin de la formation de ses enseignants, elle aura beaucoup de peine à obtenir que les élèves puissent réussir.

Le directeur de l'INSPÉ remercie Michel Fayol pour sa candidature ainsi que pour l'annonce d'un tuilage à venir. Le changement de direction a dû être accompagné également de la sorte. La réforme va éprouver la nouvelle organisation de l'INSPE. Il s'agira d'être force de propositions, vigilants et réactifs. Il ajoute que Michel Fayol est la bonne personne pour pouvoir accompagner l'INSPÉ, grâce à son expérience, ses visions nationales et internationales. Denis Alamargot demande aux membres du Conseil d'Institut s'ils ont des questions à poser au candidat avant de procéder au vote.

Carla Nadin demande comment cela va se passer en raison du mi-mandat proposé. Michel Fayol rappelle que la décision appartient à Madame la Rectrice et que l'idéal est de mettre en place un tuilage. L'étudiante constate toutefois qu'il n'y a qu'un seul candidat et s'interroge quant à la suite.

Denis Alamargot précise que le Conseil des partenaires (composé de Madame la Rectrice, des Vice-Présidents LRU, UP, de la direction de l'INSPE) sera sollicité. Il rappelle que ce conseil échange sur les stratégies et que cette question sera donc abordée.

Arrivée de Sarah Ramassamy à 10h04
(1 procuration en moins, et 1 membre présent de plus).

La question posée à l'assemblée pour l'élection du président du Conseil d'Institut est : "Êtes-vous pour ou contre la candidature de Michel Fayol en qualité de président du Conseil d'Institut ?" L'abstention est possible en n'insérant pas d'enveloppe dans l'urne.

Pour rappel : 23 votes avec 16 votants présents et 7 procurations.
Michel Fayol est réélu à l'unanimité en qualité de président du Conseil d'Institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers.

Michel Fayol indique qu'il en est très honoré de la confiance des membres du Conseil d'Institut.

5. Délimitation du profil des personnalités extérieures qui seront à désigner par le Conseil d'Institut, candidatures et processus de désignation :

Deux personnalités extérieures doivent être désignées par le Conseil d'Institut. Auparavant, les choix s'étaient portés sur les représentants de la MGEN et de la MAIF. Un appel à candidatures est lancé. Il s'agit d'envisager des personnalités qui pourraient être aussi bien les mêmes partenaires mutualistes que de nouvelles personnalités apportant d'autres visions, ressources et / ou rayonnement pour l'INSPE. Il n'y a pas de prise de décision ce jour dans la mesure où il est demandé de faire remonter des propositions.

Muriel Coret s'interroge sur le calendrier. La FSU indique qu'il est important que les personnalités extérieures aient quelque chose à dire sur la formation et s'y intéressent. La notion de personnalité extérieure est ambiguë. L'intérêt premier est que les personnes considérées s'intéressent aux problématiques de l'INSPÉ.

Denis Alamargot précise que ces personnalités pourront être nommées lors du prochain Conseil d'Institut du 6 février. Les propositions devront être communiquées en amont de ce conseil, notamment un court CV accompagné d'une lettre de motivation permettant de cerner le parcours de la personne. Un vote à bulletins secrets sera effectué dans la mesure où la liste des candidats est nominative. Denis Alamargot propose aux membres du Conseil d'Institut de rechercher les meilleurs profils en tenant compte des critères énoncés au préalable.

Les candidatures devront être adressées avant la tenue du prochain conseil, si possible à réception du mail de la convocation du Conseil d'Institut du 6 février 2024, à Angélique Benoit, assistante de direction.

6. Points d'information par le directeur de l'INSPÉ - nouvelles formations en cours d'instruction (MEEF 4 : master IPEF : ingénierie pédagogique de l'éducation et de la formation ; DU CAPEFE), statuts de l'INSPÉ en cours d'examen par les services juridiques :

↳ Nouvelles formations que l'INSPÉ souhaiterait mettre en œuvre : Parcours IPEF-ENS au sein du Master MEEF 4 mention PIF et DU CAPEFE adossé au Master MEEF 4 mention PIF.

Deux nouvelles formations sont en cours de montage. Il coexistait 4 parcours au sein de la mention 4 PIF, dont le parcours CPES qui visait la formation des conseillers pédagogiques de l'enseignement supérieur. Ce dernier parcours s'est avéré mal positionné par rapport à la cible, avec de moins en moins de candidatures. Le parcours a été fermé en 2022-2023 et les étudiants ont été réorientés vers le parcours FACO. Les demandes en termes d'emplois font que la notion de conseiller pédagogique doit être remplacée par celle d'ingénieur pédagogique pour l'enseignement supérieur.

Mathieu Leclerc a été chargé de réaliser une consultation pour la ré-orientation de la formation, en tenant compte des publics et débouchés (opérateurs nationaux, autres universités, entreprises, institutions). Des mutualisations doivent s'opérer entre les parcours selon les principes de l'Université de Poitiers (50% en m1 et 25% en m2). Mathieu Leclerc a pu élaborer un premier maquettage du contenu de formation, dans le cadre du référentiel de compétences métier. Il reste à définir les parties susceptibles d'être mutualisées avec les trois autres parcours. Le montage de cette formation n'est pas suffisamment avancé pour la présenter ce jour au Conseil. Par conséquent, un Conseil d'Institut supplémentaire à distance va être convoqué le 8 janvier 2024 (seule date où le président du Conseil d'Institut est disponible) pour considérer la maquette. Stéphanie Netto, responsable de la mention MEEF 4, pourra être présente pour soutenir et expliciter la démarche. Les membres du Conseil d'Institut vont être invités à voter « pour » ou « contre » ce projet de formation IPEF-ENS (Ingénierie Pédagogique pour l'Education et la Formation dans l'ENseignement Supérieur). Si le vote est favorable, le projet sera transmis dès le lendemain à la CFVU qui étudiera le dossier. L'ouverture serait pour la rentrée 2024-2025.

Yannick Blandin intervient pour indiquer que l'urgence du calendrier est bien visible. Il demande s'il est possible d'avoir en amont le projet de la maquette. Denis Alamargot répond favorablement et la maquette sera transmise avant les congés de fin d'année.

Lors du Conseil d'Institut supplémentaire du 8 janvier 2024, une proposition d'un DU CAPEFE va être également soumise. Les INSPÉ sont missionnés pour former au CAPEFE (Certificat d'aptitude à la participation à l'enseignement français à l'étranger), sans crédit supplémentaire. Cela correspond à 30, voire 32 heures d'enseignement à dispenser sur les fonds propres car la formation CAPEFE n'est pas incluse dans la maquette MEEF. Pour que la formation puisse être mise en place, en-dehors des heures statutaires, il est décidé de financer cette formation par un DU porté par l'Université de Poitiers.

Beaucoup d'INSPÉ ont fait le choix de proposer cette formation sous le format d'un DU. Les étudiants en formation initiale ou en formation continue s'inscrivent au DU CAPEFE et paient des droits d'inscription. À l'heure actuelle, l'INSPÉ travaille avec les services de l'Université de Poitiers à l'ajustement des tarifs. Ces derniers doivent être adaptés. Certains INSPÉ proposent cette formation presque gratuitement car les heures sont financées par la maquette MEEF. D'autres INSPÉ dispensent cette formation à hauteur de 350 à 400 euros. Le recrutement pour ces formations est le plus souvent national et l'INSPÉ de l'Académie de Poitiers envisage de proposer cette formation notamment au plus grand nombre, à distance.

Denis Alamargot tient à remercier Hélène Desormes qui avait pris en charge l'organisation du CAPEFE l'année passée (sur fonds propres) et qui contribue, avec Victor Millogo, à élaborer une nouvelle version soutenable de la formation. L'INSPÉ va se rapprocher de l'EAFC, du Rectorat qui pourraient également être intéressés pour la formation de ses propres personnels et pour une ouverture à l'international. À l'heure actuelle, l'INSPÉ termine le maquetage et l'analyse de l'équilibre budgétaire.

Muriel Coret pose la question récurrente des formations des collègues du 1er et 2nd degré. Il était question d'un conventionnement pour que le Rectorat prenne en charge en partie ce financement. Denis Alamargot indique que le Rectorat est confronté à un problème de coût au-delà de l'engagement de 700 euros par personne. Il faut donc arriver à négocier, dans le cadre du budget de projet, un aménagement, pour le Rectorat, du coût des formations continues de l'INSPÉ. Cette négociation doit tenir compte des apports du Rectorat dans la formation initiale (collègues FA et PEMF mis à disposition). Dans ce cadre, le souhait est bien de former le plus grand nombre.

Stéphanie Netto intervient à titre de responsable de la mention 4 PIF du master MEEF, pour le parcours IPEF-ENS. Il est important à son sens que les besoins de l'ensemble des partenaires possibles soient bien représentés. Il existe une forte pression sur le marché de l'emploi pour le recrutement d'ingénieurs pédagogiques. Elle rappelle que, par exemple, tout enseignant-chercheur nouvellement recruté doit suivre un peu plus de 30 heures de formation, sur le plan pédagogique. Beaucoup d'universités recrutent actuellement leurs ingénieurs pédagogiques dans des instituts très variés (Cnam, écoles de commerce, écoles d'ingénieur).

↳ Etat d'avancement de la révision des statuts est évoqué.

Pour rappel, la révision des statuts et celle du règlement intérieur de l'INSPÉ avaient été associées en 2019 au dossier d'accréditation sans toutefois avoir été transmises au service juridique de l'UP et de LRU. Par conséquent, statuts et règlement intérieur n'ont pas été actés au moment de la réforme alors qu'il est essentiel de pouvoir considérer des éléments de mise en œuvre, aussi bien dans les statuts que dans le règlement intérieur. Dans le cas spécifique des INSPÉ, les statuts s'appuient sur le Code de l'Éducation mais doivent également consigner le règlement de l'Université de Poitiers intégratrice, ainsi que celui de LRU, partenaire. L'année passée, une révision des statuts a été réalisée et présentée au COSP et au CI, avec un vote de confiance pour la transmission aux services juridiques.

A titre d'exemple des modifications réalisées, celle de la représentation de l'équipe de direction au sein du Conseil d'institut. Dans les anciens statuts, la représentation du Conseil d'institut indiquait que toute l'équipe de direction élargie siégeait en qualité de membres invités avec une voix consultative. Cela donnait un poids important à l'équipe de direction même si elle n'était que consultative. La nouvelle équipe de direction, pour limiter ce déséquilibre, a souhaité que les invités permanents ne soient que le directeur de l'INSPÉ, le président du COSP et la responsable administrative des services. Tout membre de l'équipe de direction élargie, chargé de mission, sera invité en fonction des thèmes qui le concernent.

Dès que le service juridique fera un retour, la lecture des statuts et règlement intérieur (qui est associé au statut) révisés et actés par le service juridique de l'UP sera mise à l'ordre du jour du Conseil d'institut.

↳ Les conseils de perfectionnement ne se sont pas tenus l'an dernier. L'INSPÉ s'est engagé à tenir 2 conseils de perfectionnement à l'année : un en fin de 1er semestre et un autre en fin de 2nd semestre (c'est une volonté des étudiants qui souhaitent un suivi). Denis Alamargot remercie Cécile Lalanne qui a pu organiser ces conseils de perfectionnement rapidement et efficacement, avec l'aide des responsables pédagogiques de sites et de mentions. Des conducteurs de conseil ont été élaborés ainsi que des documents de cadrage de telle sorte à pouvoir tenir les conseils des différentes mentions selon les mêmes critères et aborder les mêmes points. Le souhait est d'avoir une homogénéité des remontées des conseils de perfectionnement sur les 4 sites, afin de faire remonter les questions au COSP et faire un compte-rendu précis au Conseil d'institut. À noter que tous les étudiants et étudiantes ont été consultés via des formulaires avant chaque conseil et que les synthèses des remarques exprimées ont été synthétisées par les délégués des promotions d'étudiants..

Sarah Ramassamy indique que les étudiants ont apprécié de pouvoir donner leurs avis sur les différents points et être écoutés. Le directeur de l'INSPÉ répond que l'INSPÉ essaie de traiter les difficultés, que l'Institut a bien conscience des problèmes qui peuvent demeurer dans la mise en œuvre des formations et que le processus engagé vise à proposer des solutions dans le calendrier universitaire.

Muriel Coret partage le fait que c'était un vrai problème qu'il n'y ait plus eu de conseils de perfectionnement. Le respect des instances commence par là. Elle apprécie qu'ils se soient tenus. Elle indique que le fait d'avoir un cadre est important mais demande à ce que ces conseils soient ouverts le plus largement possible.

Denis Alamargot précise que les départements de formation ne fonctionnant pas de la même façon, qu'il y a été proposé d'ouvrir les conseils à tous les formateurs et responsables intéressés pour siéger, dans une perspective inclusive et constructive. Beaucoup ont répondu présents.

↳ Réforme de la formation initiale :

Des informations diverses et variées circulent au sujet de la réforme. Le cadre devrait être fourni fin décembre, voire début janvier (à la date de la diffusion de ce compte-rendu, il est question du premier trimestre 2024).

Il y a une volonté du ministère, du gouvernement, du ministre de l'Éducation Nationale, de pourvoir les postes vacants en accélérant l'accès au concours et en rendant le parcours plus lisible. L'un des leviers est le moment du concours. Il serait positionné pour le 1er degré et possiblement pour le 2nd degré, en fin de Licence. L'agrégation serait positionnée plus tard en raison de la nature même du concours. Si la place du concours pourrait faire consensus il est important de considérer

la réalité d'un continuum de formation de 5 ans (Licence, concours, puis Master MEEF). La question de la nature du concours : purement disciplinaire ou intégrant une question didactique/pédagogique se pose. A l'issue du concours, les lauréats, poursuivraient en Master MEEF qui, s'il n'est pas question de le réformer, peut évoluer quant à son cadrage horaire et la place de l'alternance (25 % d'alternance en m1 et 50 % en m2). Plusieurs questions se posent à cette date :

Quelle licence et qui la portera ?

- Une des hypothèses serait que la formation en 3 ans ne soit pas forcément portée par l'université. Le modèle "école normale" portée par les académies est évoqué, la formation étant alors assurée par l'employeur. Dans ce cadre, se pose le problème de la diplomation qui relève de l'université, notamment au regard des ECTS.
- Une autre hypothèse consisterait à généraliser le PPPE, qui demeure expérimental à l'heure actuelle. C'est la 2ème année de mise en œuvre sur l'académie de Poitiers. La 1ère année, 25 % de la formation s'effectue en Lettres et Langues ; la 2ème année 50 % et la 3ème année 75 %. Ce modèle est sélectif dans la mesure où il n'y a que 35 places par année dans l'académie, pour plus de 400 candidatures. Le PPPE a un coût de mise en œuvre important. La question qui se pose est celle de sa généralisation par le ministère. A noter que les INSPÉ n'ont pas été initialement associés au montage des PPPE. Toutefois, dans le cas de l'académie de Poitiers, l'INSPÉ a été sollicité en qualité de partenaire, pour des interventions en L2.

Plusieurs orientations se profileraient. Un maintien des PPPE serait une des voies d'accès pour le concours. La mise en place de licences à l'université serait une autre voie d'accès avec 2 options : soit des licences classiques dans les composantes auxquelles une préparation au concours (du type pré-pro à l'Université de Poitiers) serait adossée (l'INSPÉ pourrait contribuer) ; soit des licences pluridisciplinaires intégrant l'ensemble des disciplines qui pourraient être portées par les INSPÉ (les composantes partenaires pourraient contribuer). En tout état de cause, les contenus abordés en Licence ne devront pas être repris comme tels en Master MEEF et des aménagements de l'ensemble du parcours de 5 ans doivent être pensés rapidement. Enfin, la question qui se pose est celle de la formation des PEES. Dans l'affirmatif, on serait sur continuum de 7 ans : licences pluridisciplinaires + Master MEEF + Formation des PEES.

Si le cadrage de la réforme va être national, il est probable que chaque université doive raisonner en fonction de ses moyens et des formations pré-existantes (toutes les universités n'ont pas d'INSPE, ou de Licence en Sciences de l'éducation, par exemple). La territorialité va donc jouer.

Concernant l'académie de Poitiers, un travail en collaboration avec les composantes de l'UP, l'UP et LRU devra être conduit en quelques mois. Les formateurs, les personnels, devront pouvoir être consultés, notamment lors des journées académiques et dans des groupes de travail post-hoc.

Dès l'annonce de la réforme, un process sera engagé pour accompagner aux changements avec des échéances (journées académiques, conseils de formateurs, séries de réunions ouvertes). Une concertation académique devra être opérée avec les partenaires : UP, LRU, Rectorat.

Muriel Coret informe que, sur le plan national, la FSU n'est pas opposée à l'idée d'une réforme face au constat partagé d'une formation des enseignants non satisfaisante mais regrette la méthode du ministère dans la mesure où aucun bilan de l'action des INSPE ou des réformes précédentes n'a été réalisé alors qu'ils actent un certain échec de la réforme précédente. La FSU pense qu'il est très réducteur de seulement considérer comme levier l'augmentation du vivier des

candidats, alors qu'une vraie réflexion devrait être menée sur les salaires et les conditions de travail. Ce projet de réforme apparaît peu ambitieux. Par ailleurs, la FSU est très inquiète du calendrier car la réforme est annoncée pour le concours 2025. La position du concours n'est pas un point crucial. Les enjeux sont ceux de la formation avant et après le concours, des conditions d'entrée dans le métier, de la place de la recherche, du continuum de formation... À ce jour, il y a encore beaucoup de points aveugles. Des précisions sont par exemple demandées sur les passerelles. Le projet qui se profile est d'inciter à se lancer dans ce parcours - très jeune. Il ne faut pas oublier que certains enseignants rejoignent le métier suite à une reconversion. Il s'agit là aussi d'un point aveugle. Concrètement, il s'agira de mettre en place dès la rentrée 2024 des modules de préparation aux concours. Comment ces modules vont-ils être financés ? Des clarifications sont nécessaires concernant le budget, ainsi que la méthode qui va être suivie pour l'arbitrage local. Cela relève de la responsabilité de la Présidente de l'Université de Poitiers et de la CFVU. Les élus FSU au Conseil d'institut proposent que la présidence de l'UP puissent venir discuter au moins de la méthode pour éviter une passage en force.

Alison Charamon-Hill demande si le modèle de la licence pluridisciplinaire ne concernerait que le 1er degré. La question de pluridisciplinarité dans le 2nd degré ne lui semble pas adaptée. Le directeur de l'INSPÉ précise que le réseau des INSPÉ a fait des propositions différentes pour le 1er et 2nd degré. Pour le 2nd degré, le modèle développé à l'UP d'une collaboration avec les composantes serait adapté.

Le 17 janvier 2024 se tiendra, sur le campus des Valois, la journée académique de l'INSPÉ. Il est espéré que le ministère aura fait ses annonces pour envisager les hypothèses sérieuses. Quoi qu'il en soit, il faut se saisir de cette journée pour commencer à travailler en proposant à la Présidente de l'UP d'intervenir si possible. Il faudra aussi entamer des discussions avec LRU, avec, au moment opportun, ce point évoqué au sein du comité des partenaires.

Carla Nadin prend la parole pour indiquer qu'elle souhaiterait que l'on parle des CPE car ils sont souvent oubliés. Denis Alamargot indique qu'il faudra probablement concevoir une licence pluridisciplinaire qui aurait du sens par rapport à la formation spécifique des CPE dans le second degré (MEEF3).

Michel Fayol précise qu'il est très important d'évoquer toutes les questions relatives aux personnels et aux passerelles. Toutefois, il faudrait se donner la peine de regarder l'état des performances des élèves pour orienter les choix. Ces performances sont en chute depuis 20 ans. Une partie de cette chute tient au fait que les recrutements et la formation ont des lacunes dans un certain nombre de thématiques de formation, au delà des disciplines (formations à la pédagogie par exemple). Les PPPE ne vont pas résoudre ce souci car ils sont déjà disciplinaires.

Départ de Carla Nadin à 11h31.

Ainsi, il faut s'assurer que les enseignants et futurs enseignants aient un niveau de savoir-faire de base pour assurer des formations sur l'écrit, la lecture, les mathématiques... Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Michel Fayol se dit être est "un produit de l'école normale" qui résolvait deux problèmes : le concours était extrêmement difficile (10 % de réussite), ce qui assurait un bon niveau de savoirs, de savoir-faire dans les fondamentaux. Il restait alors à préparer le Bac. Aujourd'hui, nous sommes dans un tout autre schéma. Il faudrait que les universités françaises prennent l'initiative de mettre en place des formations disciplinaires, peut-être avec un concours, qui leur permette d'éviter de devoir ré-enseigner l'orthographe, les bases de la résolution de problèmes, les bases du calcul élémentaire. Le PPPE ne résout pas cette question puisqu'il reste dans des filières (Sciences du langage à l'UP, dans notre cas). Les étudiants de PPPE peuvent très bien aller vers des concours du 2nd degré à la fin du PPPE. Enfin, notre école accroît les inégalités, comme

l'attestent les évaluations internationales. Il faudrait mener une réflexion sur ce que fait notre école et ce qu'elle ne fait pas. Comment faire pour que nos étudiants puissent recevoir une formation pour assurer une capacité à intervenir en école élémentaire et maternelle. D'autres pays, comme le Québec, l'Angleterre, ont réussi à remonter le niveau en 10 ans, pas la France.

Muriel Coret indique que la FSU n'est pas opposée à la création de licences spécifiques. La question sur les connaissances disciplinaires n'est toutefois pas résolue. Comment cette formation va-t-elle s'articuler avec la didactique, la recherche ?

Michel Fayol précise que dans la mesure où les inégalités entre les élèves s'accroissent, le problème de la formation fait partie de l'équation. Son propos est simplement une alerte. En se focalisant sur la dimension institutionnelle, il ne faudrait pas perdre de vue la performance des élèves.

Sarah Ramassamy indique que la mixité sociale dans les écoles n'est pas très présente. En REP 90 % d'élèves sont de milieu défavorisé. La répartition n'est pas de leur ressort.

Départ de Yannick Blandin à 11h46.

7. Rationalisation des évaluations aux UE5 et UE3 du Master MEEF1 mention 1er degré :

Cécile Lalanne, Directrice-adjointe, assesseure à la pédagogie rappelle les objectifs, le processus utilisé.

Les objectifs poursuivis ici sont de :

- respecter le cadre du règlement des examens. L'INSPÉ a adopté le contrôle continu et souvent les examens sont faits en fin de semestre,
- réduire les temps d'évaluation réalisés sur les temps de cours quand ceux-ci sont de courtes durées,
- réduire le nombre d'évaluations en réponse aux demandes des étudiantes et étudiants.

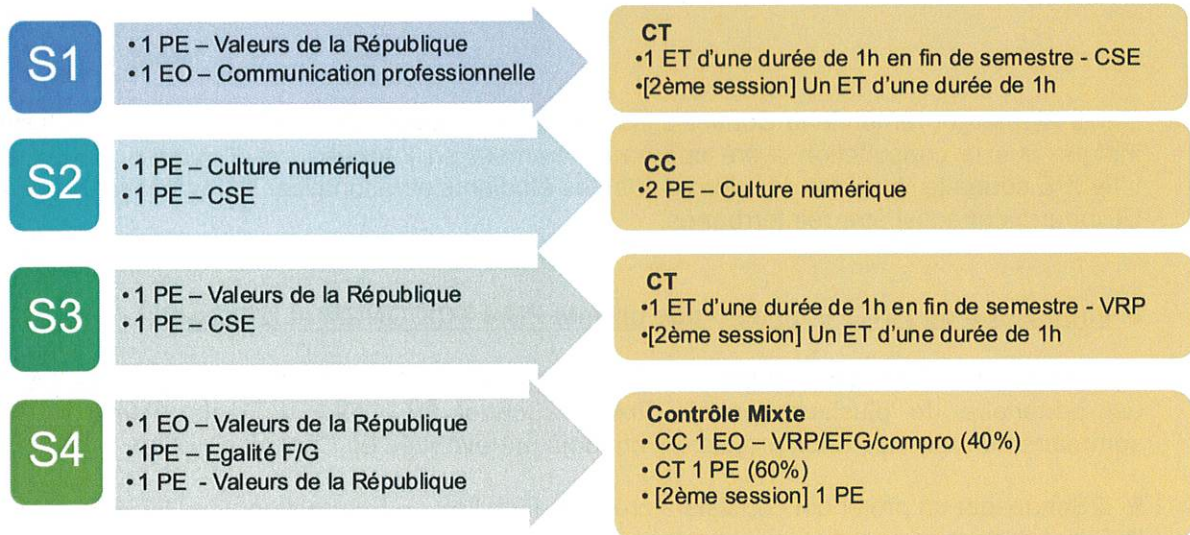
La consultation a été lancée sur ces points dès le mois de novembre.

Suite aux bilans réalisés lors des journées académiques, les UE3 et 5 ont été retravaillées. Christophe Brunet, responsable de mention MEEF 1, et les délégués sur site pour le MEEF 1 ont travaillé avec les équipes de formateurs pour une mise en application à la rentrée 2024.

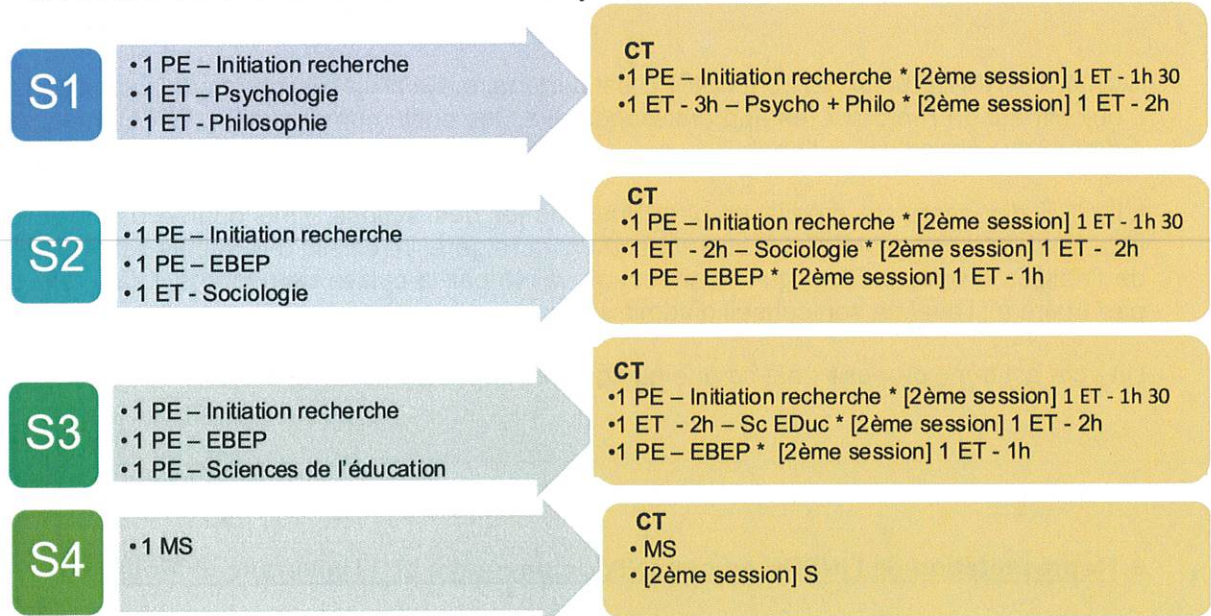
Les évolutions sont présentées.

PE = Production Écrite
 CT = Contrôle sur Table
 CC = Contrôle Continu
 ET = Écrit sur Table
 EO = Évaluation Orale

Evolutions des évaluations pour l'UE3



Evolutions des évaluations pour l'UE5



Départ de Manuel Gimenes à 11h50.

À noter qu'il y a plus de possibilités de sessions de rattrapage.

Michel Fayol remercie Cécile Lalanne pour cette présentation.

Sarah Ramassamy fait part des retours en qualité d'étudiant. À l'heure actuelle, il y a beaucoup de dossiers et moins d'écrits sur table à réaliser. Les ajustements proposés permettraient d'avoir plus

d'écrits sur table ce qui mettrait les étudiants en situation de préparation du concours également. De plus, il est plus sécurisant de bénéficier de sessions de rattrapage.

Ces propositions d'évolutions sont soumises au vote.

Votées à l'unanimité.

Denis Alamargot remercie le Conseil d'institut car la demande de modifications était récurrente. Il indique que la consultation a été opérée notamment en journées académiques, pendant 1 an. L'INSPÉ souhaite répondre aux demandes des étudiants et rationaliser les évaluations. Les autres UE pourraient aussi être réinterrogées.

8. Implication de l'INSPÉ au sein des projets PIA4 SCICONUM et i2School :

Comme annoncé à plusieurs reprises, ces projets supposent un vote au Conseil d'institut. L'INSPÉ est partenaire de plusieurs projets PIA4, i2School, SCICONUM. Denis Alamargot informe sommairement sur ces deux projets qui ont déjà été évoqués en Conseil d'institut.

↳ i2School est un projet qui consiste à créer un tiers lieu au Futuroscope où l'INSPÉ, au nom de l'UP, est partenaire parmi plusieurs autres partenaires. L'idée majeure est d'accueillir 10 000 élèves par an dans ce lieu pour s'initier sur différents thèmes via des parcours. Tous les parcours vont être évalués (exemple : évaluer l'effet du numérique dans les établissements).

Départ de Carole Boyer à 12h00.

↳ SCICONUM est un projet dont l'INSPÉ est partenaire. Ce projet est porté par la société DIDASK. L'objectif est de renforcer les apprentissages avec les outils numériques. L'EAFIC est également membre du consortium national.

L'INSPÉ disposera de crédits propres pour mener des actions. Une bourse de doctorat sera localisée au CERCA-CNRS. C'est le consortium qui a géré. La caisse des dépôts est en train d'étude de finaliser le budget. Pour que le projet soit validé par la caisse des dépôts, il faut que chaque partenaire ait l'aval de son conseil d'administration.

Un vote est donc proposé : est-ce que quelqu'un s'oppose à l'aval du projet ?

6 abstentions
Vote à la majorité : 13 voix Pour

9. Représentation de l'INSPÉ au conseil documentaire de l'Université de Poitiers :

Instance universitaire administrant le service commun de la documentation, le Conseil de la documentation délibère sur toutes les questions liées à la politique documentaire au sein de l'université.

Il se prononce sur les structures et les règles de fonctionnement du service commun de la documentation et donne son avis sur le budget, avant que le directeur ne le propose à l'approbation du conseil d'administration de l'université.

Un représentant par composante (UFR/institut ou école) est exigé. Le directeur de l'INSPÉ doit faire remonter un nom au SCD qui transmet ensuite au Conseil d'Administration pour vote. Un appel à candidature va donc être lancé au sein de l'INSPÉ.

Stéphanie Netto fait remonter la difficulté du non-remplacement de la collègue partie à la retraite qui gérait les cours de recherche documentaire.

Victor Millogo précise que Sabine Févin assure les enseignements de recherche documentaire en MEEF1 et MEEF 2.

Muriel Coret rejoint la demande de Stéphanie Netto dans le sens où le besoin remonté est un besoin d'enseignant ou d'enseignante documentaliste.

Stéphanie Netto renouvelle donc la demande d'un documentaliste-enseignant formé dans ce domaine. Un enseignant MCF intervient déjà sur le MEEF 3 et 4 mais n'intervient pas pour le MEEF1 et MEEF2.

Denis Alamargot entend la demande de recrutement. Dans ce cas, cette personne devra intervenir sur tous les sites, c'est un sujet qui concerne les demandes de postes qui feront l'objet d'un point d'ordre du jour à un prochain conseil, au moment des dialogues de gestion avec l'UP.

Au sujet du représentant ou de la représentante SCD, cette fonction nécessite peu de réunions : 2 à 3 par an. Un appel à candidatures sera lancé et une présentation des candidatures reçues sera effectuée au prochain Conseil d'institut. Les prochains Conseils d'Administration de l'Université de Poitiers sont prévus le 22 décembre et le 2 février.

10. Questions diverses :

François Ribault évoque l'ergonomie de l'application Zimbra par rapport à la messagerie étudiante. Elle ne permet pas d'être utilisée sur les téléphones portables.

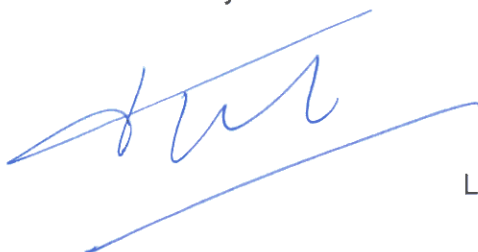
Denis Alamargot informe que ce domaine relève d'I-média mais que cette problématique sera remontée.

Michel Fayol remercie les membres du Conseil d'institut pour leur confiance.

Levée de la séance à 12h32.

Prochain Conseil d'institut additionnel le 8 janvier 2023.

Le Président de séance
Michel Fayol



Le directeur de l'INSPÉ
Denis Alamargot,



La secrétaire de séance

A stylized, handwritten signature in blue ink. It features a large, sweeping loop on the left, followed by a series of smaller, interconnected loops and a long, horizontal stroke extending to the right.

Angélique Benoit